Image not found or type unknown

Révision annuelle de la chaudière

Par **véronique tanneau**, le **04/02/2012** à **16:46**

Bonjour,
je suis locataire, d'un logement individuelle, jer souhaiterai savoir à qui appartient l'entretient annuelle de la chaudière à gaz, est ce au locataire?où au propriétaire. MErci de vos réponses. Verotanne

Par **Mike46**, le **04/02/2012** à **16:52**

Bonjour,

L'entretien annuel de la chaudière est à la charge du locataire et est obligatoire.

Bien cordialement,

Par **cocotte1003**, le **04/02/2012** à **17:58**

Bonjour, une fois l'entretien fait vous devez en faire parvenir une copie au bailleur ainsi que celle de votre assurance habitation. Si cela n'est pas fait le bailleur peut tres bien demander la résiliation de votre bail, l'entretien doit obligatoirement etre fait par un professionnel cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés